

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2023

Le sept décembre deux mille vingt-trois à vingt heures, le conseil régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Gaëlle LEFEBVRE.

Présents : Mmes et Mrs Chantal DOMENGER, Brigitte MAUDRY, Nathalie MINAUD, Thierry BEAUJOIN, Jérôme ARCIGNI, Corentin LEFEBVRE et Nathanël CROTTÉ

Absents excusés : Mmes Carole BEUCHON, Nadine DI ZAZZO

Absents : Monsieur Laurent MONTAGU

Madame Nadine DI ZAZZO a donné pouvoir à Madame Chantal DOMENGER
Madame Carole BEUCHON a donné pouvoir à Madame Gaëlle LEFEBVRE

Madame le Maire constate que le quorum prévu à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales est atteint, et ouvre ainsi la séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance, pris au sein du Conseil.

Madame Nathalie MINAUD a été nommée secrétaire de séance.

Le Compte-rendu de la réunion de conseil précédente a été adopté sans observation.

Madame le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'aucune décision n'a été prise dans le cadre de ses délégations.

2023-12-029 : AMENAGEMENT SECURITE ROUTIERE RD 55 ROUTE DE SUBLIGNY : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR :

Madame le Maire expose aux membres du Conseil municipal le projet d'aménagement sécurité routière sur la RD 55 Route de Subligny consistant en la création d'un ralentisseur type plateau surélevé et de deux ralentisseurs type coussin en enrobé, afin de réduire la vitesse et sécuriser le bourg.
Le coût prévisionnel est estimé, sur la base d'un devis de la société COLAS à 30 275.35 € HT soit 36 330.42 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Fonds propres	6 175.18 €	20 %
Emprunts	0.00 €	
Sous-Total 1 (HT)	6 175.18 €	
Etat – DETR	15 137.67 €	50 %
Etat – DSIL classique	0.00	
Etat – DSIL rénovation énergétique	0.00	
Région	0.00	
Département (amendes de police)	8 962.50 €	30 %

Autres	0.00
Sous-Total 2 (H.T)	24 100.17 €
Total H.T	30 275.35 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la réalisation du projet présenté estimé à 30 275.35 € HT soit 36 330.42 € TTC
- **APPROUVE** le plan de financement exposé
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR.

2023-12-030 : AMENAGEMENT SECURITE ROUTIERE RD 55 ROUTE DE SUBLIGNY : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE :

Madame le Maire expose aux membres du Conseil municipal que la commune de Sainte-Gemme-en-Sancerrois peut prétendre bénéficier de la dotation relative à la répartition des amendes de police à l'effet de l'aider à financer des travaux afférents à la sécurité routière sur la RD 55 – Route de Subligny. Elle propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante :

Création d'un ralentisseur type plateau surélevé et de deux ralentisseurs type coussin en enrobé, afin de réduire la vitesse et sécuriser le bourg.

Le coût prévisionnel des travaux est de 30 275.35 € HT

La subvention pouvant être attribuée serait décomposée comme suit :

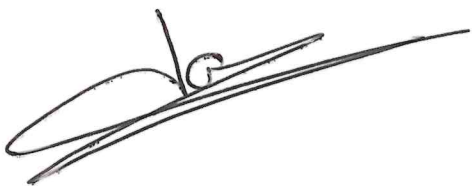
- . 5 000 € pour le plateau surélevé (forfait) ;
- . 2 000 € pour les 2 coussins en enrobé (forfait 1 000 € par coussin) ;
- . 837.50 € pour l'installation du chantier (1 675 € x 50 %) ;
- . 1 125.00 € pour l'aménagement général (2 250 x 50 %)

Soit un total de **8 962.50 € HT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

Délibéré les jour, mois et an susdits, la séance est levée à 20 heures 30 minutes

Le Maire,
Gaëlle LEFEBVRE



Le Secrétaire de séance



Mis en ligne le : 12/02/2024